

Montreuil, 26 octobre 2020

Pour que les Départements s'ouvrent à l'écologie en 2021 !

Le changement climatique et ses conséquences contribuent à l'augmentation des inégalités sociales et résidentielles dans l'ensemble de nos territoires, urbains comme ruraux. De plus, celles-ci sont amplifiées par la crise sanitaire due à la Covid-19.

Dans les départements, les élu.es écologistes ont montré que l'on ne peut pas séparer la justice sociale et la transition écologique.

Le mandat 2021-2027 doit être celui de la transition écologique et des solidarités en menant des politiques claires et ambitieuses au service de l'ensemble des habitant.es, notamment au moyen de budgets climatiques.

Le premier rôle des conseils départementaux : les solidarités

Dans une société bienveillante envers les plus faibles, c'est tout le monde qui va mieux !

La réduction des écarts dans l'accès aux droits est un des aspects de la lutte contre les inégalités territoriales.

Ainsi les prestations sociales qu'attribuent les départements sont essentielles dans la réduction des inégalités pour compenser le handicap et protéger les personnes dépendantes. Pour autant, ces attributions, au-delà d'une approche gestionnaire comptable, doivent s'inscrire dans la durée de la prévention et de l'accompagnement. A cet effet, le secteur de l'économie sociale est un partenaire à part entière.

De plus, la politique sociale doit se conjuguer avec le soutien à toutes les initiatives favorisant l'autonomie des bénéficiaires.

Enfin, les Départements doivent assumer leurs responsabilités pour l'accueil, la protection et le suivi des mineurs non accompagnés. Ils doivent par ailleurs s'organiser avec les associations d'élu.es pour que l'État cesse de se défaire entièrement sur les Collectivités (Départements et Métropoles) pour assurer un accueil à la hauteur des valeurs de la République.

Les solidarités à l'épreuve de la crise sanitaire

Le contexte de crise sanitaire a fragilisé les conditions d'accueil de la petite enfance et les mineurs à protéger : il est urgent de mettre des moyens pour retrouver des accueils de qualité tenant compte des mesures sanitaires pour le bien-être des enfants et des jeunes à protéger.

Dans cette même démarche, il faut maintenir et consolider l'accompagnement éducatif et les actions de prévention coordonnées. S'il est préférable de placer des enfants en danger chez des assistants familiaux, le taux d'encadrement par des travailleurs sociaux reste primordial pour donner une chance à ces jeunes et cet accompagnement doit pouvoir se poursuivre au-delà de 18 ans. Dans ce domaine nous refusons toute discrimination à l'encontre des jeunes migrants sans famille.

La rentrée scolaire et universitaire montre que les jeunes sont les grands oubliés des crises sanitaire, alimentaire, économique ... Cette inégalité crée une nouvelle génération précaire, avec un taux de pauvreté de 21,9% chez les jeunes de moins de 25 ans. Exclues des minima sociaux, les jeunes se retrouvent sans ressources. Les élu.es écologistes proposent qu'ils deviennent les premiers bénéficiaires d'un revenu universel appelé à remplacer les diverses allocations de solidarité.

Nos aîné.es, les plus touché.es par la crise sanitaire, sont dans une situation marquée par de fortes disparités sociales. Les personnes âgées n'ont pas à être traitées comme une charge pour la société, à l'encontre des valeurs républicaines. Au contraire, elles contribuent à la cohésion en tant que maillons de la chaîne humaine faite de la transmission de l'expérience individuelle et collective. L'écoute de leurs désirs et souhaits par rapport à la gestion de la crise sanitaire dans les EHPAD notamment doit permettre des évolutions qualitatives de leur accueil. En conséquence, les Départements doivent œuvrer à

l'amélioration du statut professionnel des personnels soignants et des aides à domicile, en lien avec l'État et les organismes financeurs.

Les personnes en situation de dépendance et de handicap payent également un prix fort dû à la COVID-19, à l'opposé de la société inclusive à laquelle travaillent les élu.es écologistes donnant toute sa place aux différences, tout au long de la vie. Toute personne porteuse d'un handicap doit être réellement accompagnée avec des solutions adaptées pour sa place dans la société et dans le respect de sa dignité.

Les conseils départementaux à l'œuvre pour la transition écologique

La reconquête de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique passent par la rénovation énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti, le développement des énergies renouvelables, l'aménagement du territoire, la gestion écologique des espaces naturels sensibles. De plus, les choix en matière de préservation de la ressource en eau, de ses usages, de valorisation des espaces naturels et agricoles diversifiés, l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle contribuent à l'efficacité énergétique, à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants. Autant de mesures bénéfiques pour la qualité de vie des habitants et en termes de santé publique.

Dans les contrats territoriaux et partenariats, il s'agit également de conditionner les subventions pour l'efficacité climatique et sociale.

Le Département en partenariat avec l'État s'engage à l'amélioration de la qualité de l'habitat, et à maintenir la mixité sociale en luttant contre la hausse incontrôlée des loyers. Près de 3,5 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture d'énergie et à satisfaire leurs besoins de chauffage. La lutte contre la précarité énergétique et la rénovation des habitats indignes augmentent le pouvoir d'achat et améliorent la santé des ménages.

La restauration scolaire et dans les établissements médico-sociaux, notamment, doit être exemplaire d'une alimentation de qualité pour les jeunes comme moins jeunes. Les filières d'approvisionnement sont sur la base de produits locaux et de saison soutenant l'agriculture biologique ou à haute valeur environnementale, bénéficiant aux producteurs des territoires locaux et régionaux.

Nous refusons que le financement des espaces naturels sensibles soit détourné de sa vocation de préservation du patrimoine naturel. Nous proposons une politique foncière protectrice, la renaturation des cours d'eau pour assurer leur bon état écologique, l'ouverture pédagogique mais limitée des écosystèmes remarquables. Et nous défendons une véritable politique de prévention et gestion des risques majeurs, dotée des moyens nécessaires et partenariale, face aux incendies, inondations, pollutions industrielles, etc., qui menacent de plus en plus nos territoires.

Démocratie et Citoyenneté

Les élu.es écologistes faciliteront la co-élaboration des projets en permettant aux citoyen.nes et aux acteurs locaux de contribuer à la décision. Ils organiseront des conférences citoyennes territoriales et faciliteront l'émergence d'agoras citoyennes et s'appuieront sur les préconisations de la Convention Citoyenne pour le Climat. Les élu.es écologistes mettront en place des budgets participatifs d'un montant significatif.

A cette fin, les élu.es écologistes s'engagent pour mettre fin à l'exclusion informatique avec des accompagnements concrets de proximité facilitant l'accès aux services publics, limitant à la fois la question des déplacements et permettant des emplois locaux.

Les élections européennes, municipales et sénatoriales ont montré que l'écologie émerge dans les territoires, les élections départementales doivent le confirmer.

Thierry Soler, conseiller départemental du Loiret, membre du bureau de la FEVE

Catherine Hervieu, présidente de la FEVE, conseillère municipale de Dijon

Geneviève Blanc, conseillère départementale du Gard

Laure Curvale, conseillère départementale de la Gironde

Elen Debost, conseillère départementale de la Sarthe

Frédérique Denis, conseillère départementale de la Seine St Denis

Anne Launay, conseillère départementale de l'Essonne

Christian Métairie, conseiller départemental du Val de Marne, membre du bureau de la FEVE

Bérengère Noguier, conseillère départementale du Gard

